

Affiché le 15 janvier 2015

**COMMUNE DE CLAVIERS  
COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JANVIER 2015**

**SEANCE PUBLIQUE**

---

L'an deux mille quinze et le douze du mois de janvier à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de Claviers, dûment convoqué en date du 6 janvier 2015, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérald PIERRUGUES, Maire.

**PRESENTS** : Gérald PIERRUGUES, Céline MAUBERT, Pierre GARAMBOIS, Bernard PICHERY, Caroline COIN, Sylvie BRUNIAU, Ange CASTELLOTTI, Jean-Paul CAVALIER, Sylvie COLLIGNON, Sarah GRIFFITHS, Raphaël SERRA.

**ABSENT/ EXCUSE** : Roland BULLMAN, Vincent GUIGOU, Joseph VALPARAISO.

**PROCURATIONS** :

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Ange CASTELLOTTI

---

Le compte-rendu de la séance du 24 novembre 2014 est lu et approuvé à l'unanimité.

- - - - -

Monsieur le Maire fait observer une minute de silence en hommage aux 17 personnes tuées lors des attentats perpétrés en France mercredi 7 et vendredi 9 janvier dernier.

- - - - -

Il adresse ses vœux à l'ensemble des personnes présentes.

Il indique que la situation financière de la commune de Claviers, sera difficile pour l'année 2015 compte tenu de la baisse des dotations de l'Etat. Des restrictions budgétaires seront nécessaires, notamment en terme d'investissements.

- - -

**1 - DEMANDE DE SUBVENTION ETAT – ANNEE 2015 – CONSTRUCTION D'UNE SALLE A L'ECOLE**

**DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX 2015**

Le Maire indique au Conseil municipal qu'il est nécessaire de prévoir l'extension de l'école par la construction d'une salle d'une surface de 60 m<sup>2</sup>, dédiée aux activités périscolaires, sports, garderie, et Nouvelles Activités Périscolaires pour transformation en future salle de classe.

Un appel d'offres a été lancé pour la maîtrise d'œuvre, la commission d'appel d'offres réunie le 8 décembre 2014 et propose de retenir l'offre de Mme Evelyne CIGOLINI, architecte, dont les honoraires s'élèvent à 16 250 € HT / 19 500 € TTC ils comprennent l'estimation des travaux, le dépôt de permis de construire et le suivi des travaux. **Le montant des travaux est estimé à 165 000 € HT.** La demande de subvention DETR 2015 porte sur ce montant des travaux.

Le plan de financement prévisionnel pourrait s'établir comme suit :

Coût 165 000.00 € HT / 198 000.00 € TTC

- Dotation d'Equipement des Territoires – Etat (35 % du HT)	57 750.00 €
- Département du Var - sollicité (45 %) plafond 70 000 €	70 000.00 €
- Autofinancement communal (20 %)	37 250.00 €
- TVA	33 000.00 €
- <b>TOTAL HT</b>	<b>165 000.00 €</b>

Le Conseil municipal, oui l'exposé de M. le Maire, après vote à main levée, à l'unanimité :

- **ADOpte** le projet de construction d'une salle à l'école dont le montant estimatif s'élève à 165 000 € H.T/ 198 000 € TTC, et retient l'offre de Madame Evelyne CIGOLINI, architecte, pour 16 250 € HT / 19 500 € TTC,
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel ci-dessus visé,
- **SOLLICITE** une subvention Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires 2015, la plus élevée possible,
- **S'ENGAGE** à prendre en charge le cas échéant, la différence entre le taux maximum de subvention sollicité au titre de la DETR et le taux réellement attribué,
- **S'ENGAGE** à prendre en charge, le cas échéant, la part de financement non accordée par un partenaire public qui avait été sollicité.

Les crédits nécessaires seront prévus au budget primitif 2015 articles 2031 et 2313 / opération 10004 bâtiments communaux.

*Délibération n° 01/2015*

## **2 - DEMANDE DE SUBVENTION DEPARTEMENT DU VAR - CONSTRUCTION D'UNE SALLE A L'ECOLE PROGRAMMATION 2015**

Le Maire indique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de solliciter la subvention annuelle du Conseil Général du Var accordée habituellement. Les travaux prévus en 2015 sont les suivants : construction d'une salle d'une surface de 60 m<sup>2</sup>, dédiée aux activités périscolaires, sports, garderie, et Nouvelles Activités Périscolaires pour transformation en future salle de classe.

Un appel d'offres a été lancé pour la maîtrise d'œuvre, la commission d'appel d'offres réunie le 8 décembre 2014 et propose de retenir l'offre de Mme Evelyne CIGOLINI, architecte, dont les honoraires s'élèvent à 16 250 € HT / 19 500 € TTC ils comprennent l'estimation des travaux, le dépôt de permis de construire et le suivi des travaux.

Un appel d'offres sera lancé pour la construction de la salle. Le montant des travaux est estimé à 165 000 € HT. La demande de subvention du Conseil Général porte sur les travaux de construction et les honoraires soit : 165 000 € + 16 250 € HT = 181 250 € HT / 217 500 € TTC.

Le plan de financement prévisionnel pourrait s'établir comme suit :

Coût 181 250 € HT / 217 500 € TTC.

- Département du Var (plafond 70 000 €)	70 000.00 €
- Dotation d'Equipement des Territoires – Etat (35 % des travaux HT)	57 750.00 €
- Autofinancement communal	53 500.00 €
- TVA	36 250.00 €
- <b>TOTAL HT</b>	<b>181 250.00 €</b>
- <b>TOTAL TTC</b>	<b>217 500.00 €</b>

Le Conseil Municipal, oui l'exposé de M. le Maire, après vote à main levée, à l'unanimité :

- **ADOpte** les travaux et frais d'honoraires proposés ci-dessus dont les montants estimatifs s'élèvent à 16 250 € HT / 19 500 € TTC pour les honoraires et 165 000 € HT / 198 000 € TTC pour les travaux.

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel ci-dessus visé,
- **SOLLICITE** une subvention auprès du Conseil Général du Var d'un montant de **70 000 €** au titre de la dotation forfaitaire annuelle pour l'année 2015.
- **S'ENGAGE** à prendre en charge, le cas échéant, la part de financement non accordée par un partenaire public qui avait été sollicité.
- **AUTORISE M.** le Maire à lancer l'appel d'offres auprès des entreprises pour la construction de la salle.

Les crédits nécessaires seront prévus au budget primitif 2015 articles 2031 et 2313 / opération 10004 - bâtiments communaux.

#### *Délibération n° 02/2015*

### **3 - DOTATION PETITES COMMUNES 2015 – CONSEIL GENERAL DU VAR**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une dotation aux petites communes peut être attribuée, sur demande, par le Conseil Général. Celle-ci concerne les communes de moins de 1 000 habitants.

Son montant en 2014 était de 30 000 €.

Le Conseil Municipal **DECIDE**, à l'unanimité :

- de solliciter l'attribution de la « dotation aux petites communes 2015 » la plus forte possible,
- charge le Maire du suivi de ce dossier.

#### *Délibération n° 03/2015*

### **4 - PAIEMENT DES FACTURES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE**

**Selon les dispositions de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il est possible d'effectuer le paiement des factures d'investissement avant le vote du budget primitif 2015, afin de ne pas pénaliser les fournisseurs, ni de retarder les investissements à réaliser (travaux ou fournitures), hors investissements restant à réaliser.**

Le Conseil Municipal, après vote à main levée, à l'unanimité, **AUTORISE** le Maire à mandater les factures d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2014, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, selon le détail ci-dessous :

Chapitre	Libellé	Crédits ouverts en 2014	Quart des crédits autorisés 2015
20	Immobilisations incorporelles	<b>26 600.00 €</b>	<b>6 650.00 €</b>
	20 ONA	7 100.00 €	1 775.00 €
	20 - 12	12 000.00 €	3 000.00 €
	20 - 47	7 500.00 €	1 875.00 €
21	Immobilisations corporelles	<b>332 150.00 €</b>	<b>83 037.00 €</b>
	21 - ONA	710.00 €	177.00 €
	21 - 10001	213 740.00 €	53 435.00 €
	21 - 10004	32 560.00 €	8 140.00 €
	21 - 46	2 860.00 €	715.00 €

	21 - 33	2 280.00 €	570.00 €
	21 - 12	18 000.00 €	4 500.00 €
	21 - 10006	1 000.00 €	250.00 €
	21 - 10007		15 250.00 €
		61 000.00 €	
23	Immobilisations en cours	0.00 €	0.00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>358 750.00 €</b>	<b>89 687.00 €</b>

Soit un montant total autorisé s'élevant à **89 687 €**.

*Délibération n° 04/2015*

### **5 - PAIEMENT DES FACTURES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015 DU BUDGET EAU/ASSAINISSEMENT**

**Selon les dispositions de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il est possible d'effectuer le paiement des factures d'investissement avant le vote du budget primitif 2015, afin de ne pas pénaliser les fournisseurs, ni de retarder les investissements à réaliser (travaux ou fournitures), hors investissements restant à réaliser.**

Le Conseil Municipal, après vote à main levée, à l'unanimité **AUTORISE** le Maire à mandater les factures d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2014, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, selon le détail ci-dessous :

Chapitre	Libellé	Crédits ouverts en 2014	Quart des crédits autorisés 2015
21	Immobilisations corporelles	26 032.00 €	6 508.00 €
23	Immobilisations en cours	0.00 €	0 €
	<b>TOTAL</b>	<b>26 032.00 €</b>	<b>6 508.00 €</b>

Soit un montant total autorisé s'élevant à **6 508.00 €**

*Délibération n° 05/2015*

### **6 - CONVENTIONS D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - FIXATION TARIFS**

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que la surface de l'Epicerie PROXY n'était pas de 12 m<sup>2</sup> à prendre en compte dans la délibération fixant le tarif de redevance d'occupation du domaine public (DCM n° 92/2014) mais 33 m<sup>2</sup>. Aussi, il convient de modifier cette délibération.

Il propose d'établir des conventions à titre gracieux pour la période du 16 octobre au 14 avril et à titre onéreux pour la période estivale et particulièrement touristique du 15 avril au 15 octobre à un tarif du mètre carré fixé à 2 € avec :

- L'Auberge « Côté Terrasse » : 80 m<sup>2</sup> soit 80 m<sup>2</sup> x 2 € = 160 € par mois,
- Le Bar « Le Cercle de la Fraternité » : 40 m<sup>2</sup> soit 40 m<sup>2</sup> x 2 € = 80 € par mois,
- Le Restaurant « L'Olivier » : 15 m<sup>2</sup> soit 15 m<sup>2</sup> x 2 € = 30 € par mois,
- La pizzeria « L'Aroma » : 20 m<sup>2</sup> soit 20 m<sup>2</sup> x 2 € = 40 € par mois,
- Epicerie « Proxy » : 33 m<sup>2</sup> soit 33 m<sup>2</sup> x 2 € = 66 € par mois.

Il propose d'établir des conventions à titre gracieux pour la période du 16 octobre au 14 avril et à titre onéreux pour la période estivale et particulièrement touristique du 15 avril au 15 octobre à un tarif du mètre carré fixé à 1 € avec :

- Do GERARD peinture : 10 m<sup>2</sup> soit 10 m<sup>2</sup> x 1 € = 10 € par mois.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** les montants et les périodicités sus-indiqués pour chacun des occupants du domaine public,
- **DECIDE** que le paiement total annuel devra être fait au moment de la signature de la convention,
- **DIT** que sans nouvelle délibération, les montants seront reconduits chaque année,
- **CHARGE** le Maire d'établir les conventions et de les faire respecter.

La présente délibération annule et remplace la délibération n° 92/2014 du 24 novembre 2014 du même objet.

### *Délibération n° 06/2015*


## **7 - CONVENTION AVEC LE SERVICE DE MEDECINE DU TRAVAIL AIST 83 - ANNEE 2015**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de passer une convention avec le service de médecine du travail AIST 83 afin d'assurer les visites médicales annuelles des agents ou visites d'embauche. La convention est fixée pour une durée d'un an jusqu'au 31 décembre 2015 et est reconductible par périodes d'un an. Le prix des visites est fixé à 106.52 € TTC par agent pour une surveillance médicale normale ou renforcée, et à 48.52 € pour une visite d'embauche. Les frais d'absence d'un agent, suite à une absence non excusée 2 jours avant la date du rendez-vous seront facturés : 22.74 € TTC par absence.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté, à main levée, à l'unanimité **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention.

### *Délibération n° 07/2015*

## **8 - QUESTIONS DIVERSES**

-  **Conseil municipal** – Monsieur le Maire informe l'assemblée que Madame Gilda SCALIA, a démissionné de son poste de conseillère municipale pour raison personnelles depuis le 18 décembre 2014.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19 h 30.

Fait à Claviers, le 13 janvier 2015  
Signé, Le Maire,  
G. PIERRUGUES